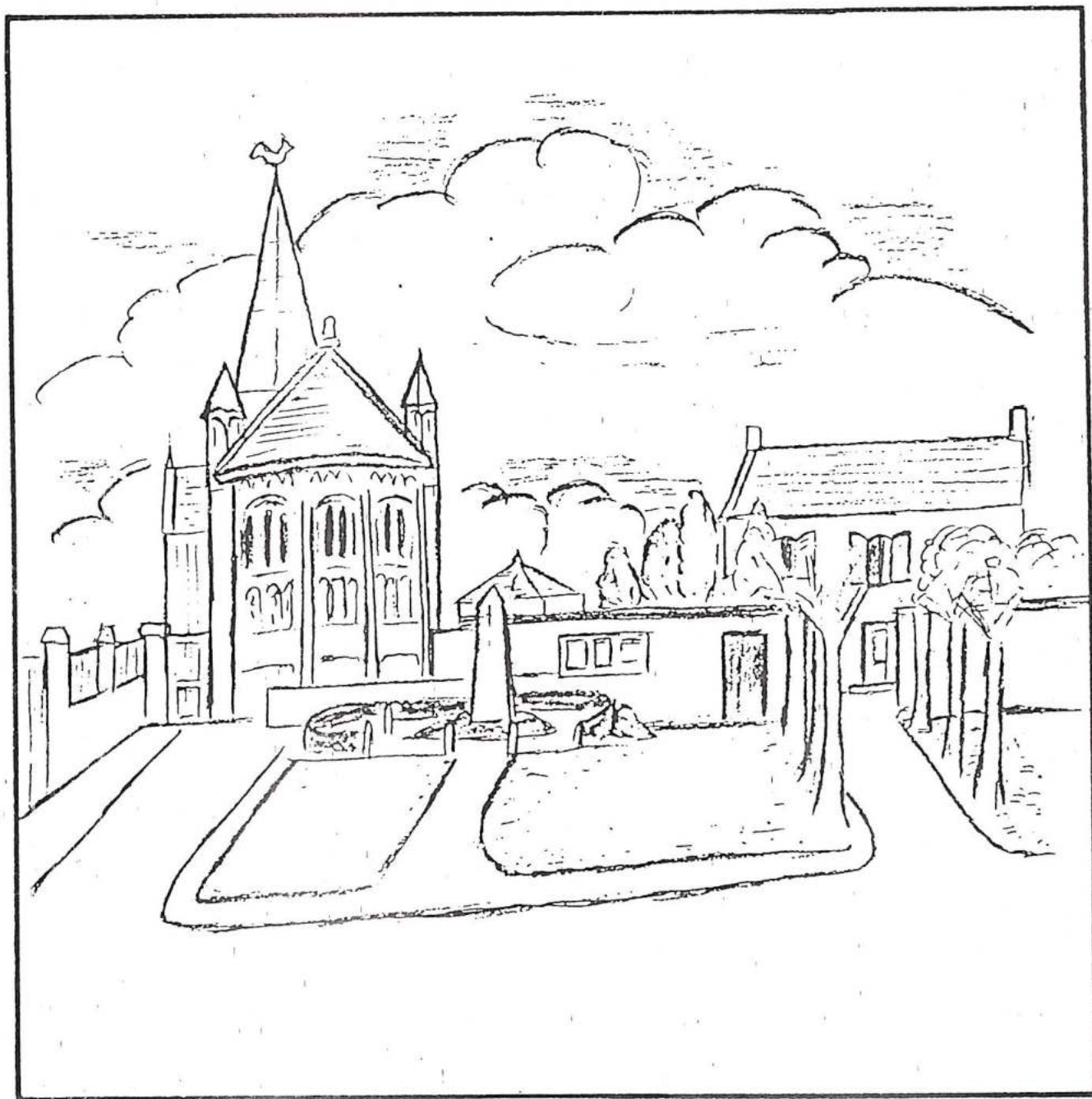


VIVRE



A

BASLY



bulletin d'information

juin 90

INFORMATIONS GENERALES

SECRETARIAT DE MAIRIE (Mme CARPOPHORE)

Ouvert de 9 h à 11 h

le MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI

M. le Maire est à votre disposition (sauf exception) à la Mairie, le Samedi de 9 h à 12 h et sur rendez-vous par téléphone, ainsi que Mme et MM. les adjoints sur rendez-vous.

BIBLIOTHEQUE (ouverte à tous)

Ecole Primaire

Mercredi de 17 h à 19 h
Samedi de 17 h à 19 h

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la commune est invité à se faire connaître en Mairie, dès son installation.

ORDURES MENAGERES

Passage MERCREDI et SAMEDI matin.

Un conteneur pour la récupération du verre et du plastique est à votre disposition près de l'ancienne classe mobile, route de thaon.

GARDERIE (Payante)

Ecole Maternelle

7 h 45 - 9 h
16 h 30 - 18 h

7h30 - 8h45.
16h15 - 18h.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

HEBERT Antoine Julien Philippe
le 19 Mars 1990

MARIAGE

DREAN Jean-Marc Maurice Sylvain
et
HEYDON Sylvie Marie Madeleine
Le 19 Mai 1990

DECES

M. BAZIN Gaston Régis René
le 02 Janvier 1990 à Basly

M. ROSELLO Jean Pierre Jacques
le 1er Avril 1990 à BASLY

M. Jehan de SAINTIGNON
le 10 Mai 1990 à PARIS
inhumé à BASLY

Nous sommes de tout coeur avec les familles de M. BAZIN, ROSELLO et de SAINTIGNON dans leur épreuve.

LE MOT DU MAIRE

Vous lirez plus loin l'évolution de la population de BASLY. Passant de 180 à plus de 500 habitants au début du 19e siècle, lorsque les fermes exigeaient beaucoup de main d'oeuvre, la population de BASLY diminua à nouveau. En 1969 292 habitants.

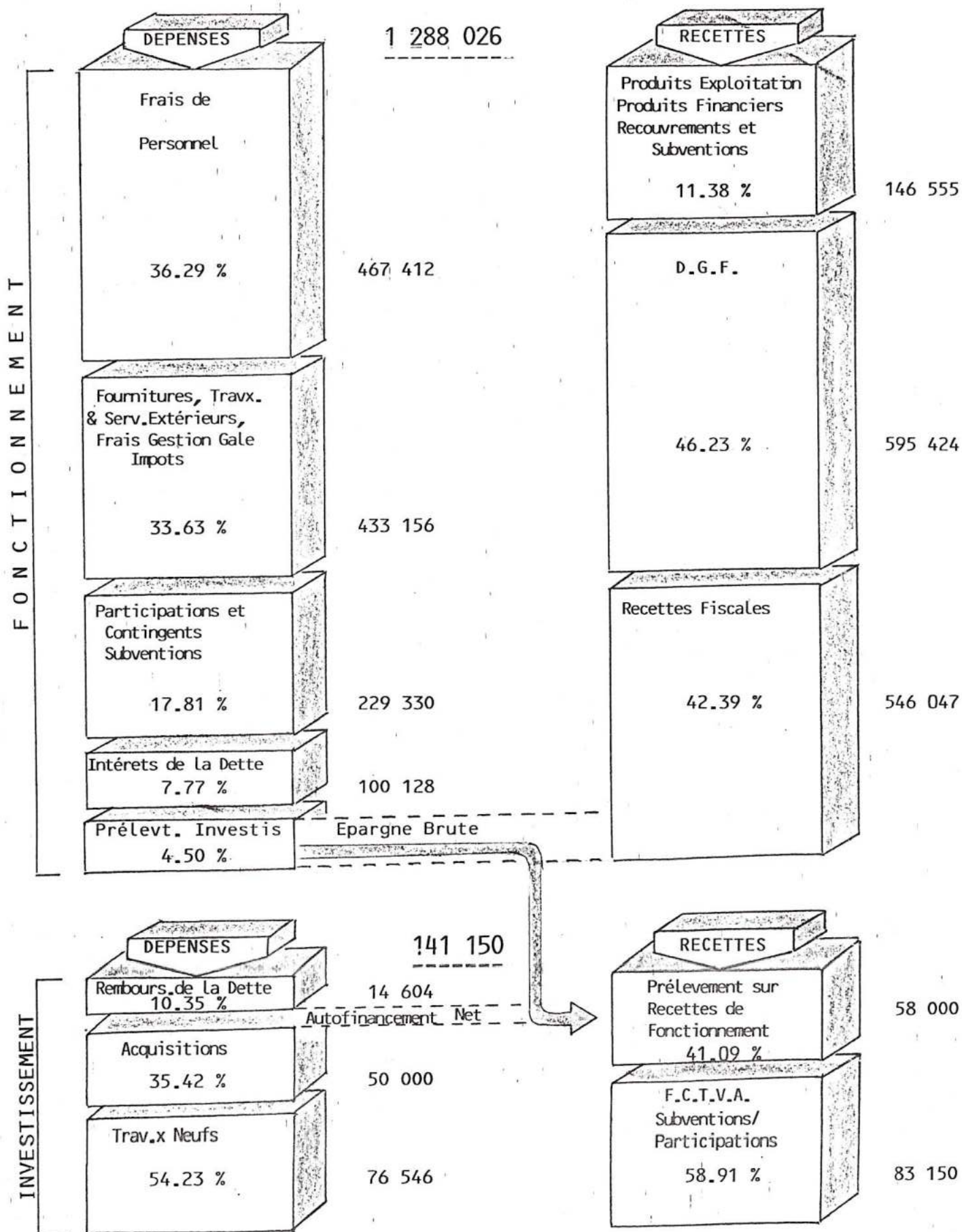
A partir de 1971, Monsieur André VAUVERT, approuvé par son Conseil Municipal, crée les lotissements "EMMANUEL" puis "Le TEMPLE". Avec le LAUNAY, le recensement de 1982 accorde 672 habitants à la Commune.

Mais nos enfants ont grandi et s'en vont mener leurs études et leur vie en d'autres lieux. Le recensement auquel vous venez de participer nous indique 634 habitants. Cette diminution risque d'ailleurs de s'amplifier, aussi, votre Conseil Municipal a décidé la mise en révision du plan d'occupation des Sols, afin de permettre à des demandeurs de lotir leur sol, ceci pour reprendre le développement de la commune. BASLY est situé sur un axe facile entre CAEN et la mer avec débouché direct sur CAEN et en particulier sur le pôle de développement Nord de la ville ; entre le mémorial et les plages du débarquement, près des vallées de la seulle et de la Mue. Il faut donc essayer de profiter de ces atouts.

Une bonne nouvelle : Le Conseil Général vient d'accorder au titre de l'aide aux petites Communes Rurales avec l'appui de notre Conseiller Général Monsieur de MOURGUES, une subvention de 52 500 F., montant calculé au taux de 35 % sur une dépense plafonnée de 150.000 F. H.T. pour l'aménagement de la classe double en salle de réunion.

Le Maire,
F. OUDIN.

BUDGET PRIMITIF 1990



BALANCE : 1 429 176 FRs POUR LES 2 SECTIONS.

Cette année encore, les dépenses de fonctionnement ont été ajustées par rapport aux principales recettes provenant :

1 - du produit attendu des 4 Taxes Locales (c'est-à-dire vos propres deniers) qui n'ont subi aucune majoration pour ce qui concerne la part communale. Seules les bases notifiées par l'Etat ont été revalorisées selon des critères variables connus des Services Fiscaux.

2 - des ressources versées par l'Etat appelées D.G.F.

(Dotation Globale de Fonctionnement), lesquelles ont été, par décret, récemment modifiées. L'année dernière elles étaient encore attribuées aux Communes sur le produit national de la TVA (environ 10 %). Aujourd'hui (exercice 90) elle ont été calculées en fonction de l'indice d'augmentation du coût de la vie : soit **2.50 %**. Par conséquent, il faut s'attendre dans les exercices ultérieurs à une perte importante de ces ressources qui se traduit par la rencontre de difficultés financières considérables pour les petites Communes, lesquelles ne souhaiteront pas systématiquement appliquer la politique de récupération du manque à gagner sur l'imposition locale.

Dans le développement du budget, vous remarquerez que l'autofinancement est faible cette année : (**58000 F** au lieu de 150 à 200.000 F l'an passé). Il se justifie par la nécessité de passer en priorité des travaux d'entretien, de réfection de certains bâtiments notamment les écoles, (travaux qui n'ont pû être réalisés en 89) ainsi que l'aménagement d'une cantine liés au regroupement pédagogique. Travaux qui dépendent de la section de fonctionnement et la décision du Conseil a été d'accorder des crédits plus importants au chapitre des services extérieurs et au chapitre des acquisitions en investissement pour palier aux exigences d'intérêt général.

Ce budget 90 s'équilibre pour une valeur de **1 429 176 Frs** les deux sections confondues.

Mme C. LEMARCHAND
Maire-Adjoint

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Pas mal de difficultés sont rencontrées car les dépôts de LIVRY et d'ARGENCES n'ont pas encore reçu l'accord pour leur extension.

Le Bureau du Syndicat et son président vont étudier la mise en place d'une déchetterie (permettant le tri et la récupération des verres - papiers etc...). Il convient de savoir que l'enlèvement de nos déchets coûtera de plus en plus cher.

Actuellement de 50 F. par habitant et par an. Certaines villes atteignent 500 F.

Lorsque, par exemple vous tondez vos gazons, si cela se fait souvent, les déchets d'herbe peuvent rester sur le site (comme cela se fait sur les pelouses de la ville de Caen), si par contre vous avez plus d'herbe, faite une fosse dans un coin de votre jardin, tassez y les tontes, mélangez éventuellement les cendres de bois de votre cheminée, vous aurez un compost qui enrichira votre jardin au lieu de l'appauvrir.

Vous aurez ainsi contribué à réduire les charges dont nous avons parlé ci-dessus.

Ramassage des bouteilles en verre et en P.V.C., il est recommandé d'aplatir les bouteilles en PVC avant de les mettre dans le conteneur (gain de place et meilleure vidange). Il suffit de les poser au sol et de mettre le pied dessus.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Prochain passage : le JEUDI 18 OCTOBRE 1990

DOUBLAGE

14 Juillet 90 : COLLECTE LE 16 JUILLET 90
15 Août 90 : COLLECTE LE 16 AOÛT 90

F. OUDIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE THAON

Les Activités du Syndicat d'Assainissement sont en diminution compte tenu de la réserve financière. Cependant, les opérations ci-après sont prévues. :

- Réfection du réseau d'Assainissement dans la rue de Fontaine Henry à BASLY (travaux terminés).
- Mise en place d'une clôture autour de la station d'épuration dans ses limites futures.
- Aménagement d'une voirie d'accès pour permettre la circulation des tracteurs attelés sur la tonne à lisier (travaux en cours).
- Prolongation du réseau de Fontaine Henry pour le raccordement d'un riverain.

Une étude d'un plan d'épandage de lisier est en cours afin de déterminer les terrains susceptibles de recevoir du lisier qui servira d'amendement (étude confiée à la D.D.A.).

LES Cultivateurs intéressés par du lisier et qui n'ont pu assister à la réunion d'information, peuvent encore s'inscrire en écrivant au Président du syndicat à THAON.

Le Président,
D. PENVERN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA SOURCE DE THAON

Au cours de sa réunion, le Conseil Syndical de la source de THAON a pris les décisions ci-après :

- relèvement du prix de l'eau de 5 % (part revenant au syndicat)
- relèvement de la taxe de raccordement qui passe de 3000 F. à 3200 F.
- Réfection de l'escalier menant à la station de pompage de THAON.
- Mise en place d'un chloromètre sur forage d'ANGUERNY.
- Destruction des installations existantes et création d'une nouvelle tête de forage à ANGUERNY.
- Mise en place d'un poteau d'incendie à VILLONS LES ANISY, près du Silo.

Il avait été envisagé d'autres travaux, notamment de renforcement sur BASLY. Il s'agit de reprendre le réseau qui partirait de la boulangerie, longerait la route de Saint Aubin, la route de DOUVRES, pour terminer dans la rue TALBOT.

Faute de subvention du Conseil Général, ces derniers sont différés en 1991 - 1992.

Par ailleurs, un arrêté vient d'être pris pour économiser l'eau, dont vous trouverez une copie dans le bulletin.

D. PENVERN

RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DES TRAVAUX
ET DES AFFAIRES TECHNIQUES

Au cours de ses réunions, la Commission des travaux et des Affaires Techniques a retenu pour 1990, le programme des travaux ci-après :

- Réhabilitation de la classe mobile double préfabriquée

Cette salle sera mise à la disposition de l'Amicale de BASLY pour ses activités (ping-pong - etc...). Cet objectif oblige la commune à prévoir certains aménagements permettre la tenue de certains sports et aussi pour assurer la sécurité des usagers.

Aussi sont prévus :

- des travaux de renforcement du plancher avec mise en oeuvre d'un revêtement.
- l'aménagement d'une douche et de toilettes.
- la mise en place d'un chauffage électrique
- et des travaux de peinture.

La subvention allouée est de l'ordre de 50.000 F.

- Aménagement des abords de la classe mobile et de la Mairie.

Afin d'accompagner cette réhabilitation, la Commission a retenu l'aménagement des abords de la Mairie, de la classe mobile et de l'école Maternelle.

Les travaux prévus sont la pose de bordures et bordures, la réfection des trottoirs par la mise en Oeuvre d'enrobés.

Un sautoir sera réalisé entre l'école Maternelle et la classe mobile. Des jeux en bois agrémenteront l'ensemble.

- Autres opérations

- réparation de la gouttière de la Mairie,
- papier salle du Conseil Municipal,
- réparation des dégradations de l'école Primaire et ancienne Mairie :
 - . garde corps
 - . installation électrique
 - . porte chaufferie.

Denis PENVERN

HELLO, L'EAU

Après beaucoup d'insouciance et de négligence de notre part, aujourd'hui l'eau est menacée, gaspillée et devient de plus en plus précieuse.

Que pouvons-nous faire ?

Beaucoup de petites choses simples et peu contraignantes :

- Je ne lave plus ma voiture, j'économise 190 litres,
- je n'arrose plus ma pelouse,
- je récupère l'eau de lavage de mes légumes pour arroser les arbres,
- pour le jardin, j'essaie de récupérer les eaux de pluie,
- en me brossant les dents 3 minutes à robinet ouvert, j'use 18 litres d'eau, soit un carton de 12 bouteilles en plastique au lieu de 2 verres à dents,
- Je prends une douche (60 litres) plutôt qu'un bain (150 l),
- j'utilise mes robinets à débit réduit,
- pour un "petit pipi" je ne tire qu'une $\frac{1}{2}$ chasse d'eau,
- j'essaie de transmettre à mes enfants ces bonnes habitudes.

Economiser et protéger l'eau, c'est assurer l'avenir.

Et n'oublions pas " que nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ".

- St EXUPERY -

Michèle GAUDY.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL ET REGIONAL DE BIOLOGIE ET D'HYGIENE

36, Rue Fred Scamaroni B.P. 303
14014 CAEN CEDEX
Tél : 31.86.20.67

Edition Prescripteur

SAEP DE THAON ANGUERNY

D.D.A.S.S. HYGIENE PUBLIQUE
RUE CHORON
BP 537
14036 CAEN CEDEX

Le 06/04/90
Ref: 2006

SAEP THAON-ANGUERNY
PREL.23.3.1990

Page : 1
Entrée du 23/03/90

Nature du prélèvement: SAEP DE THAON - ANGUERNY Préleveur: AGENT DE LABORATOIRE CD
Prélevé le: 23.03.90 à heures
Lieu: APPORT AEP CAEN T CHLORE - FORAGE D'ANGUERNY T CHLORE
Usage de l'eau: Origine:
Mode de traitement: TRAITEES CHLORE Motif de l'analyse:
Température de l'air: de l'eau:
Demandeur: DASS DU CALVADOS Facturation: CISE BAYEUX

SURVEILLANCE HYGIENIQUE DES EAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Echantillon 1:01 STATION 11H50 APPORT CAEN T
Echantillon 2:02 RESERVOIR 11H35 FORAGE D'ANGUERNY T
Echantillon 3:03 VILLONS LES BUISSONS - CIMETIERE 11H20 MELANGE T
Echantillon 4:04 MATHIEU - MAIRIE 14H45 T
Echantillon 5:

Origine	ANGUERNY				
Nature de l'eau	1	2	3	4	5
Distribution	-	-	-	-	-
Bactéries aérobies à 22 C /ml	3	6	-	-	-
Bactéries aérobies à 37 C /ml	0	0	-	-	-
Bactéries coliformes/100 ml	0	0	0	0	-
Coliformes thermotolerants/100 ml	0	0	0	-	-
Streptocoques fécaux/100 ml	-	-	-	-	-
Clostridium S.R par 100 ml	0	0	0	-	-

chllore et bioxyde de chllore ng/l	1	2	3	4	5
Chlore libre /total	0,50	0	0,04	0,02	
Bioxyde de chllore/chlorites					
Résistivité en Ohm/cm	1526	1751	1650	1653	

N.B. : le relevé des nitrates effectués tous les 3 mois apparaîtra sur le prochain bulletin.

.../...

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

ARRETE REGLEMENTANT L'IRRIGATION,
L'ARROSAGE ET LE BAINAGE DES CULTURES,
HERBAGES ET VERGERS

LE PREFET DE LA REGION DE BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le chapitre premier du titre troisième du code rural et en particulier
les articles 97, 103 et 104,

VU l'article 45 de la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987,

CONSIDERANT que les nappes d'eau souterraines ont atteint un niveau excep-
tionnellement bas, et que la recharge des nappes a été négligeable au cours
de l'hiver,

CONSIDERANT que les cours d'eau avaient, début avril, un débit inférieur à
celui d'un étiage moyen,

VU le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,

A R R E T E

ARTICLE 1 - L'irrigation, l'arrosage ou le baignage des cultures, herbages,
vergers est interdit entre 12 et 18 heures quelle que soit l'origine de l'eau
employée.

ARTICLE 2 - Les présentes mesures sont applicables à l'ensemble du département
et feront l'objet d'un affichage jusqu'au 1er octobre 1990 dans toutes les
communes.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Bayeux,
Lisieux et Vire, le Commandant du groupement de gendarmerie, le Directeur Dépar-
temental de l'Équipement, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et
 Sociales, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation
sera adressée au Président de la Fédération des Pêcheurs pour information.

CAEN, le 11 MAI 1990

LE PREFET

J. HOMMERIL

J. L. CHAVAL

PRÉFECTURE DU CALVADOS
DIRECTION DES ACTIONS DE L'ÉTAT
BUREAU DE LA COORDINATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14038 CAEN CEDEX
Téléphone 31-30-64-00
Télécopieur 31-30-64-85

Affaire suivie par :
Poste :

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34,

VU l'article L 131.13 du Code des Communes,

VU le Code Rural et en particulier les articles 97, 103 et 104,

VU la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

CONSIDERANT la situation préoccupante des cours d'eau et des nappes phréatiques et la nécessité de limiter l'utilisation de l'eau afin d'assurer la bonne gestion des réserves actuelles,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados,

A R R E T E

ARTICLE 1 - L'arrosage des pelouses et des jardins est limité à la période comprise entre 6 H et 10 H, quelle que soit l'origine de l'eau employée.

ARTICLE 2 - Le lavage des véhicules, autre qu'à usage industriel, est interdit.

ARTICLE 3 - Ces dispositions sont applicables à l'ensemble du département.

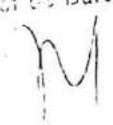
ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes du département.

ARTICLE 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, les Sous-Préfets de BAYEUX, LISIEUX et VIRE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Polices Urbaines, le Directeur Départemental de l'Equipement, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le

11 MAI 1990

Préfecture
Chef de Bureau



CHATELAIN

E C O L E

Les chiffres du dernier recensement communiqués par Monsieur le Maire montrent combien il était nécessaire de se pencher sur le devenir de l'école.

Ainsi fut envisagé un regroupement pédagogique intercommunal - R.P.I. - d'abord avec ANGUERNY, COLOMBY puis avec ANISY pour la rentrée 90-91.

ANISY recevra donc nos grands, les CM 2, dont la moitié d'entre eux a déjà expérimenté, avec satisfaction semble t'il, le R.P.I. avec ANGUERNY.

Des journées portes ouvertes ont permis aux parents :

- De visiter les écoles de chaque commune et chacun a pu remarquer qu'elles n'avaient rien à envier aux écoles des grandes agglomérations,
- De rencontrer les enseignants .

Pour assurer le transport des enfants, le Département fournit le bus et a la charge des frais de transport, chauffeur compris. Les communes ne se préoccupant que du recrutement du conducteur, (c'est fait, il y a même un conducteur adjoint) et de la surveillance des enfants pendant le trajet (c'est prévu).

La cantine ouvrira ses portes pour la rentrée à BASLY. Une cantine existe déjà depuis quelques années à ANGUERNY. La municipalité a prévu un local dont elle assurera la remise en état, l'entretien, l'équipement et la mise à disposition du personnel nécessaire à son bon fonctionnement.

L'Amicale en assurera la gestion.

La garderie sera toujours assurée de 7 h 30 à 17 h 30, voire même 18 h si besoin est.

Il y a déjà 15 inscrits à la cantine.

La projection des effectifs réalisée par les enseignants permet d'affirmer que le R.P.I. ainsi réalisé garantit à nos écoles une stabilité de plusieurs années et nous espérons qu'il apportera à chacun, toute satisfaction.

MARTINE GUESDON.

RÉPARTITION DES CLASSES ET HORAIRES

ANGUERNY	CE 2 - CM 1	8 h 35 - 11 h 35	13 h 20 - 16 h 20
ANISY	CP - CE 1 CM 1 - CM 2	8 h 30 - 11 h 30	13 h 30 - 16 h 30
BASLY	Maternelle CP - CE 1	8 h 45 - 11 h 45	13 h 15 - 16 h 15

RAMASSAGE SCOLAIRE (gratuit)

BASLY	8 h 15 13 h 15	11 h 30 Maternelle 11 h 55 16 h 15
ANGUERNY	8 h 20 CM 2 (vers Anisy) 8 h 35 Maternelle CP - CE 1 } (vers Basly)	11 h 35 Maternelle 11 h 45 CM 2 12 h CP - CE 1
	13 h 10 Maternelle CP - CE 1 13 h 25 CM 2	16 h 20 Maternelle 16 h 35 CM 2
ANISY	8 h 25 13 h 00	11 h 40 16 h 30

POINTS DE RAMASSAGE

ANISY	Devant l'école et route de Courseulles
ANGUERNY	Devant l'école et rue de Coursanne
BASLY	Parking Ecole Maternelle
COLOMBY-sur-THAON	Arrêt Bus Verts carrefour route de Courseulles

LE VOYAGE

Dès 18 h, le car Millex stationnait sur la place de l'église, devant l'école. Le rendez-vous était fixé à 19 h. Personne n'était en retard. Nous avons chargé la malle et les valises dans le coffre. Le journaliste de Ouest-France et nos parents nous ont pris en photo devant le car. Nous avons dit au revoir à toute la famille et nous nous sommes installés dans le car. Nous sommes allés chercher la classe de M. BLANC au Calvaire St Pierre. Là nous avons retrouvé le car transportant la classe d'Anguerny. Ensuite nous sommes passés prendre une autre classe à Cormelles le Royal. Nous avons quitté CAEN

vers 21 heures.

ANGUERNY - CM1 - CM2



C'EST la seconde fois que, les écoliers d'Anguerny et de Colomby sur Thaon partent en classe de neige. Cette fois-ci, dans le cadre du regroupement scolaire

avec Basly, ils se rendront à Termignon en Savoie, au centre UNCMT, accompagnés par leur institutrice Mme Lucas. Grâce aux municipalités, aux coopé-

tives scolaires, aux artisans, à la MAE, au département et à l'Amicale de Basly, la participation financière des parents a pu être réduite et ainsi permettre ce séjour.

Les conversations allaient bon train dans le car. Nous étions pressés d'arriver. Vers minuit, nous nous sommes arrêtés à NEMOURS. Nous avons mangé nos sandwiches, nous nous sommes désaltérés et nous sommes allés aux toilettes. Le car est reparti et nous nous sommes vite endormis. Vers 5 h du matin nous nous sommes arrêtés pour changer de chauffeur. A 7 h nous étions à St Jean de Maurienne. Après, il y avait beaucoup de virages, mais aucun des enfants de notre classe n'a été malade. Nous avons déposé la classe de Cormelles le Royal à Sollières. Nous sommes arrivés à Termignon vers 9 h. L'autre car était déjà là depuis ½ heure. Un bon petit déjeuner nous attendait. Nous étions bien contents d'être enfin arrivés et de nous restaurer.

BASLY - CE2 -



POUR la première année depuis qu'il s'est créé, le regroupement scolaire avec les communes de Basly, Anguerny et Colomby sur Thaon, a permis aux enfants de CE2 de partir en

classe de neige à Termignon en Savoie au centre UNCMT. Cette classe sera accompagnée par Mme Penon. La participation financière des parents a pu être réduite grâce à l'aide des artisans, des municipa-

lités, des coopératives scolaires, de la MAE et du département. L'amicale de Basly a, quant à elle, développé des actions spécifiques pour apporter sa contribution.

Texte collectif
Classe CE2

CLASSE DE NEIGE A TERMIGNON

du 21 Mars au 7 Avril

Le mercredi 21 mars grâce aux 3 communes ANGUERNY, BASLY et COMLOMBY, les classes de CE2, CM1 et CM2 partent en classe de neige à TERMIGNON, petit village typiquement savoyard situé dans la vallée de la Maurienne.

Le Voyage en car s'est bien passé, mis à part que nous étions éternés et que nous n'avons pas beaucoup dormi. Nous étions fatigués en arrivant, mais un solide petit déjeuner nous a retapé. Après cela FATHIA et CHRISTOPHE nous ont montré les chambres et nous nous sommes installés.

Il y avait des chambres de 6 à 8 lits. Le matin pour faire les lits superposés nous râ lions, car ça n'était pas pratique.

Après le Déjeuner nous sommes allés essayer notre équipement de ski : ski, bâtons et chaussures. Et CHRISTOPHE nous a expliqué les fonctions des différentes parties du ski.

Nous avons fait nos débuts à ski à VAL-CENIS. Ceux qui connaissent le ski sont partis directement sur les pistes, pendant ce temps là, les débutants se sont familiarisé avec le matériel, en glissant, marchant, tombant.... Grâce à nos moniteurs nous progressions chaque jour.

Ensuite nous avons découvert les pistes de TERMIGNON. A la fin du séjour nous avons tous été récompensés par une étoile que les moniteurs nous ont remis au cours de la dernière veillée.

Nous avons profité de notre séjour à la montagne pour visiter une centrale hydraulique, une chèvrerie, le Calvaire de TERMIGNON, la ville de SUSE en ITALIE, une fromagerie où on fabriquait principalement du beaufort, de la tome et du chèvre, et bien d'autres visites et balades. Entre l'école, les visites, le ski, les balades, les veillées et le reste nous n'avions pas un moment de répit.

Un soir nous avons mangé une fondue savoyarde, certains d'entre nous n'ont pas trop apprécié. Mis à part ça nous avons bien mangé, les repas étaient copieux et variés. Le dernier dimanche nous avons eu des croissants au petit déjeuner

Quels merveilleux souvenirs !

Merci à tous de nous avoir permis de faire ce beau voyage.

CLASSE CM1 - CM2



- 17 -

T E N N I S

Jean a rejoint son "perchoir". Le tournoi bat son plein ; de beaux matches en perspective !

N'hésitez pas à venir nombreux supporter vos amis ! Et le tournoi terminé, vous devrez vous familiariser avec un nouveau système de réservation.

En effet, comme un certain nombre d'entre vous le souhaitait, la municipalité a examiné diverses possibilités d'évolution du système de réservation et en a retenu un, de fonctionnement simple, de coût raisonnable, qui vous sera présenté à l'issue d'une réunion des adhérents.

Le règlement actuel subira de ce fait des modifications.

En attendant, bon tennis à tous !

Martine GUESDON

IMPORTANT

Je voudrais vous rappeler que toute balle allant chez un particulier riverain, doit être considérée comme définitivement perdue. Il est en effet inacceptable d'aller déranger nos concitoyens à toute heure, voire d'aller chez eux en leur absence, par dessus leur clôture. Parents faites le comprendre à vos jeunes. Je suis persuadé que les voisins auront la gentillesse de renvoyer dans le court, les balles égarées.

Par ailleurs, les plages de jeu de 8 - 9 et de 21 - 22 devraient être réservées aux gens qui travaillent et qui sauront jouer avec discrétion et privilégier les plages de la journée pour les jeunes. Le nouveau système de réservation permettra plus de souplesse très prochainement.

Le Président,
F. OUDIN.

- 10 -

UNION SPORTIVE VALLEE DE LA MUE

La saison 1989-90 s'achève. Pour commencer, dressons un bilan des résultats obtenus par les équipes de notre club.

EN SENIORS : L'équipe première termine 6e de son championnat et l'équipe 1B avant dernière.

Résultat moyens mais les nombreuses coupures dans la compétition dues aux forfaits d'autres équipes, ajoutées au fait que les joueurs évoluaient l'an dernier dans plusieurs clubs (fusion) en sont peut-être la cause.

CHEZ LES JEUNES : L'équipe pupille a réalisé une saison remarquable. Deuxième de son championnat d'automne, elle a accédé à la troisième série. Continuant sur sa lancée, elle termine en tête du championnat de printemps à égalité avec HERMANVILLE. BRAVO !

Les poussins évoluaient en quatrième série et ont terminé leurs championnats dans le milieu du classement.

Nous tenons à féliciter tous ces jeunes pour leur enthousiasme et leur assiduité aux entraînements du mercredi après-midi. Nous remercions également les parents qui les ont accompagnés tout au long de la saison.

Deux évènements ont marqué cette saison

Le 31 mars, un car rempli de joueurs et de supporters du club s'est rendu au Parc des Princes, pour assister au match de championnat de 1ère division : P.S.G. - S.M. CAEN. Un bon souvenir pour tous.

Un mercredi après-midi, deux joueurs du SM CAEN, FOURNIER et PERARD sont venus assister à l'entraînement des jeunes de l'école de football.

DATES A RETENIR

Samedi 26 Mai : TOURNOI POUSSINS-PUPILLES
à partir de 14 heures sur le stade de BASLY.

Dimanche 3 et Lundi 4 Juin
Grand TOURNOI DE SIXTE seniors
sur le stade de FONTAINE-HENRY.

Vendredi 07 Juin
Assemblée Générale du Club

POUR LA SAISON PROCHAINE : Nous recherchons des joueurs dans toutes les catégories afin d'étoffer nos effectifs et en particulier des minimes (11-13 ans) pour créer une équipe dans cette catégorie. Nous aimerions également accueillir de nouveaux dirigeants pour un meilleur encadrement de nos équipes. Nous contacter le plus tôt possible. LORPIN Jean-Marie : 31.95.13.03 - LORPIN Monique : 31.37.40.75.

A M E D I T E R

Voici un article paru dans le magazine Hebdo Foot, rédigé par un président de Club qui donne une définition humoristique de ce qu'est le bénévole.

Quelques vérités astucieusement présentées.

LE BENEVOLE

Le bénévole (activus bénévolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères : ils se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation". On les rencontre souvent en petits groupes dans divers endroits quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget !

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua" dont les origines n'ont pu être déterminées : le "yaqua" est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que deux mots : "Y'a qu'a" ce qui explique son nom.

le yaqua attend ! Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir, et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez lui une maladie très grave appelée "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos, où comme ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent pas à se reproduire.

Les yaqua avec leur petit cervaux et leur grande langue viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait, et où on pouvait le traquer sans contrainte...

L ' A M I C A L E

Afin de vous proposer plus d'activités,
l' AMICALE envisage pour la rentrée 1990 des activités payantes (entre 700 et 800 F. par an) ouvertes à tous les habitants de la commune. Nous souhaitons vous proposer Judo - Gymnastique - Danse - Yoga - Anglais. Toutes ces activités seront encadrées par des moniteurs diplômés. Afin que le coût de chaque activité ne soit pas trop élevé, nous souhaitons une large participation de votre part et c'est ainsi que nous continuerons d'animer et de développer la Commune et permettrons à d'autres gens de venir s'y installer.

PROCHAINES DATES IMPORTANTES

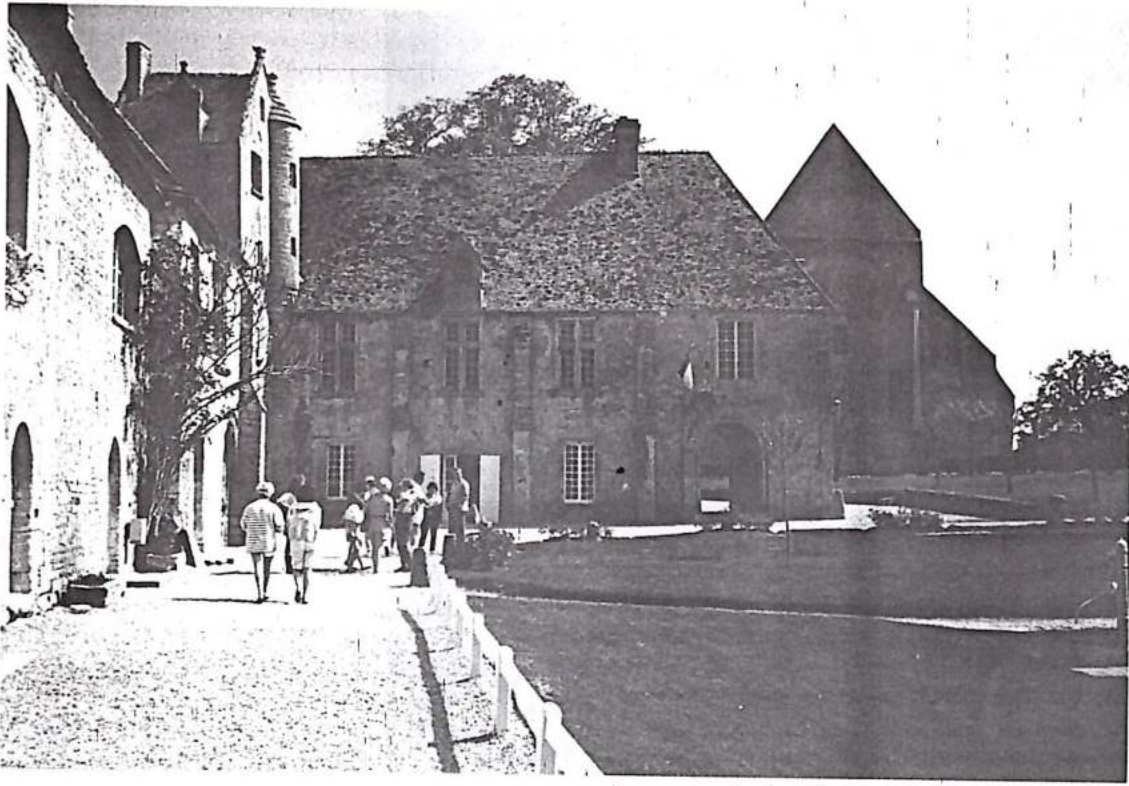
10 JUIN : Kermesse de l'Amicale
Nombreux lots dont 1 week end au Garden Center de VERNEUIL (pour 4 personnes).

23 JUIN : Fête de l'été, Fête de la Musique

BONNE VACANCES A TOUS

L'Assemblée Générale aura lieu en septembre. Nous avons besoin de votre participation, venez nous rejoindre nombreux et nous assurerons des activités pour nous et nos enfants, afin que la Commune reste animée et accueillante.

Jean-Luc LE NY



Sortie Velo .

La Sortie Velo annelle nous emmenait.
à St Gabriel Breçy. Dans un superbe
cadre tous nos participants ont passé
une excellente journée. Un petit regret
malgré tout le nombre des vélos diminue
d'année en année.



nos admiratrices accourent !!



Quelques admiratrices. Sur notre passage





L'exposition organisée par L'Amicale réunissait cette année des artistes locaux. En effet dans la "Salle du temps de vivre" des dentellières présentaient leurs travaux, ainsi que deux peintres locaux. Les travaux réalisés par l'atelier peinture sur soie connurent un grand succès. Les activités de l'Atelier reprendront en Septembre, et nous recherchons un(e) responsable afin que cet atelier puisse également fonctionner en soirée.



LE TEMPS DE VIVRE

C'est avec beaucoup de joie et de plaisir que nous avons tous assistés à l'inauguration par M. le Maire de la Maison des Anciens " Le Temps de Vivre ".

Nous avons tous été très honorés de la présence de M. d'HARCOURT, notre député, de M. de MOURGUES, notre Conseiller Général, de MM. les Maires des Communes voisines, des Membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S., des Présidents d'Associations, des habitants de BASLY, qui sont venus en très grand nombre. Chacun a pu apprécier les efforts faits par les municipalités passées et présentes, pour la superbe réalisation du local et de son environnement. Ce joli jardin permettra aux anciens et aussi aux habitants de BASLY de profiter du soleil, des arbres, des fleurs.

Nous avons tous été très touchés par l'hommage rendu a M. VAUVERT, membre actif de notre club depuis sa création. Bien que sa modestie ait dû en souffrir, cet honneur lui revenait de droit et nous ne pouvons que nous en réjouir.

En conclusion, après la fête et les honneurs, le seul petit point noir est la participation des anciens et moins anciens au Club et nous espérons que cette manifestation aura suscité quelques vocations.

Merci de tout coeur à tous.

La Présidente,
Yvonne LORPIN.

LA MAISON DU TEMPS DE VIVRE ET LA SALLE ANDRE VAUVERT INAUGUREES



Photos LIBERTE NORMANDIE
et RENAISSANCE DU BESSIN

Monsieur André VAUVERT découvre
avec émotion la plaque donnant
son Nom à la Salle.



PAGE JEUNES

FAISONS LE POINT



point de jeunes
au point de rencontre
donc point de questions
et pas plus de réponses

POINT D'INTERROGATION: où sont nos jeunes?

nous en trouverions,
aux dires de certains,
dans des lieux surprenants.
aussi nous disons,
en prenant les devants:
respectons le bien de tous
et les idées de chacun.



POINT D'EXCLAMATION: être jeune, ce n'est pas un calvaire!



cette page aurait pu rester blanche
car peu d'idées, peu de discours.
comment terminer? le rédacteur flanche,
pourtant il me reste un recours:

POINT DE SUSPENSION:

Yves Lesieux

Qui aurez 17 ans en 1990, n'oubliez pas de vous faire recenser à la Mairie. Si vous faites des études vous pourrez ainsi obtenir un report jusqu'à 22 ans et plus selon la durée de vos études sur justification. La brochure dont est extraite cette page vous est remise et vous donne toutes informations.

Sans cette formalité vous risquez l'incorporation en cours d'études.



A. AVANT TOUT LE RECENSEMENT

1. POURQUOI ?

Le recensement est destiné à dénombrer les jeunes de 17 ans qui sont concernés par le service national. A partir du moment où vous aurez été recensé, c'est-à-dire où votre nom figurera sur les listes établies par votre mairie, vous serez pris en charge par la Direction du service national qui sera ainsi en mesure de recueillir diverses informations vous concernant : votre situation de famille, votre situation professionnelle, votre adresse, etc. ; par la même occasion elle vous fournira en temps utile des informations nouvelles sur le service national.

En effet, vous bénéficierez ainsi d'informations utiles et de la possibilité de faire des choix. Vous pourrez par exemple déposer une demande de report (voir page 48) si vous préférez effectuer votre service après l'âge de 20 ans, ou, si nécessaire, une demande de dispense (voir page 43) du service national actif.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'un acte obligatoire : si vous ne vous faites pas recenser, vous serez recensé d'office, ce qui vous privera d'informations et vous interdira de prétendre à certains reports.

2. QUI ?

Sont concernés tous les jeunes gens :

- de nationalité française,
- double nationaux,
- bénéficiaires du droit d'asile,
- apatrides.

**SOYEZ SENSE !
FAITES VOUS RECENSER**

3. QUAND ? OU ?

Les opérations de recensement ont lieu quatre fois par an : en avril, juillet, octobre et janvier. Vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile au cours de la période qui suit votre 17^{ème} anniversaire.

Si vous êtes né en : Faites-vous recenser en :

Janvier, Février, Mars	Avril
Avril, Mai, Juin	Juillet
Juillet, Août, Septembre	Octobre
Octobre, Novembre, Décembre	Janvier

4. COMMENT ?

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile avec :

- Votre livret de famille ou une fiche familiale d'état-civil,
- Votre carte nationale d'identité ou votre passeport.

Vos parents peuvent accomplir cette démarche à votre place, mais il vous est conseillé de l'effectuer vous-même.

On vous remettra le récépissé de recensement qui figure en fin de cette brochure. Après le recensement, vous recevrez :

- Votre carte du service national sur laquelle figureront votre numéro d'immatriculation au service national et les références de votre Bureau du Service National (BSN). Vous pourrez à tout moment vous adresser par lettre, téléphone ou minitel, à ce bureau si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

- La réponse à votre éventuelle demande de report.

- Une fiche de correspondance pour avertir votre BSN de vos changements de domicile.

CONNAISSONS-NOUS NOTRE COMMUNE

Nous savons donc que nous sommes Basliens depuis 1558, aujourd'hui nous allons regarder l'évolution de la population de BASLY.

(ANNEE	: 1677	: 1804	: 1836	: 1841	: 1861	: 1887	: 1891	: 1901	)
(POPULATION	: 180	: 536	: 466	: 439	: 448	: 377	: 326	: 263	)
	:	:	:	:	:	:	:	:	)

(ANNEE	: 1911	: 1927	: 1931	: 1946	: 1969	: 1975	: 1978	: 1989	)
(POPULATION	: 252	: 217	: 211	: 241	: 272	: 383	: 580	: 680	)
	:	:	:	:	:	:	:	:	)

Nous remarquons que de 1800 à 1931 le nombre des habitants décroît, on enregistre une chute de la population de 325 habitants, c'est-à-dire une variation de moitié, on peut penser que cette diminution est due à un exode rural, donc à une migration vers la ville pour cause de travail sans doute.

Nous constatons aussi une hausse spectaculaire entre 1931 et maintenant, la population en 50 ans a triplé en nombre et a même doublé les dix dernières années.

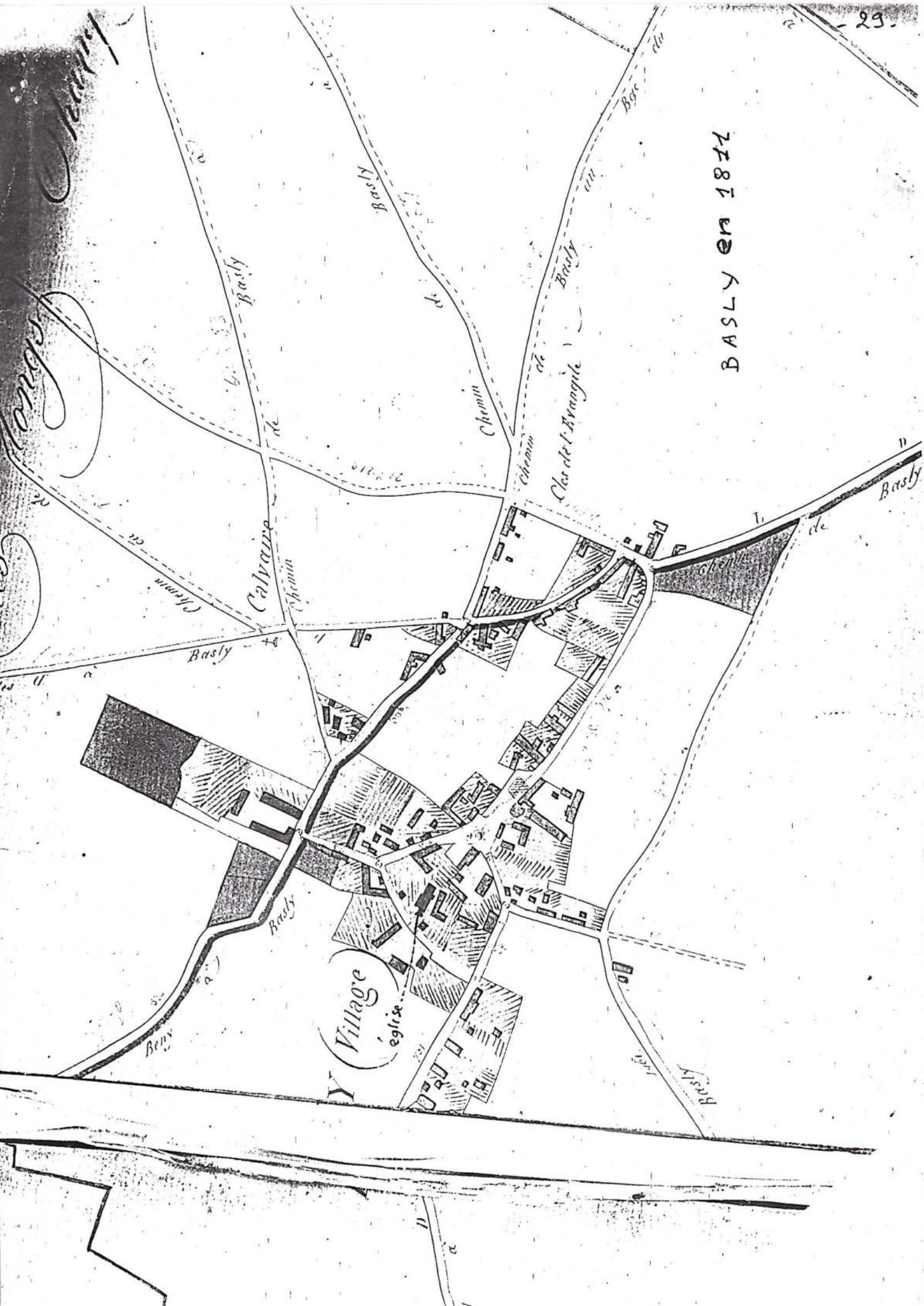
On peut donc penser que contrairement au départ des habitants vers la ville, s'est substitué un retour massif des gens de la ville vers la campagne, qui leur offre plus de calme, ainsi que la proximité de cette ville, CAEN en l'occurrence où ils ont leur travail.

De plus cette augmentation a été favorisée par la création de trois lotissements construits lors des municipalités précédentes. On peut aussi constater que les deux dernières guerres n'ont pas influencé l'évolution de la population.

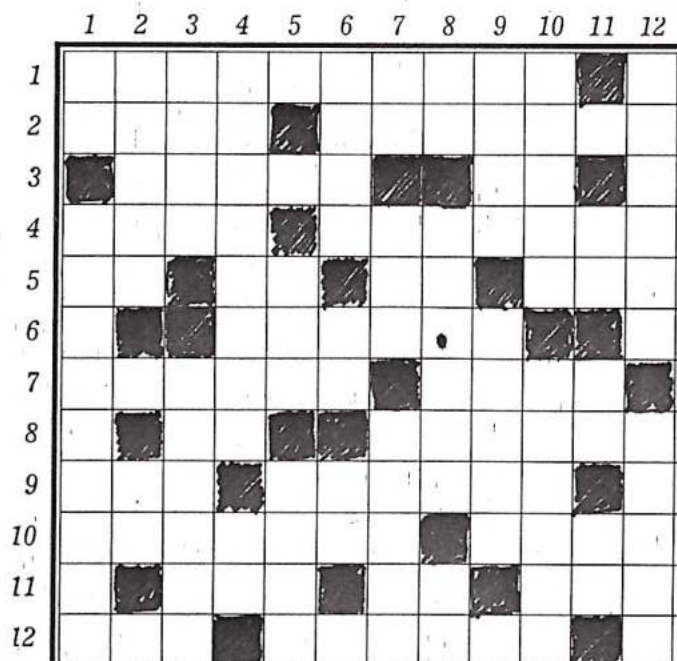
1911	1921	- 35 habitants
1931	1941	+ 30 habitants

Jeannine LEBLATIER.

BASLY en 1811



M O T S C R O I S E S



HORIZONTALLEMENT

- 1 - La première fleur du Printemps
- 2 - Parti conservateur en Angleterre - l'eau se Transforme en vapeur.
- 3 - Les plus rusés - Ville de Seine -
- 4 - Arrivés - Anaconda.
- 5 - Le meilleur - Opus - Issu - Collège.
- 6 - Fleur
- 7 - Arbre à fleurs - Fromage
- 8 - Ennui - Servent.
- 9 - Chef de tribu - Gomme
- 10 - Plante vivace - Dieu de l'Amour.
- 11 - Celés Mobydylène - Bouges
- 12 - Sur le calendrier - Arbre.

VERTICALEMENT

- 1 - Platine - Fleurs de printemps
- 2 - Fleurs - Conjonction.
- 3 - Fleur - Fruit ou légume.
- 4 - Ne m'oubliez pas - petit familier.
- 5 - Sanie - Vent.
- 6 - Contraire - longueur de tissu - Actinium.
- 7 - Election volt - sans bavure - Docteur musulman.
- 8 - Dieu Solaire - Cataire - Fleuve
- 9 - Arme blanche - Fait paraître -
- 10 - Fleur - Eveil.
- 11 - Pronom personnel - un autre - permet de choisir.
- 12 - Arbustes à fleurs - Passe

Solution du jeu précédent.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	A	S	L	Y		T	E	M	P	L	E
2	A	M	I	E		M	I		E	R		G
3	C	E	R	I	S	I	E	R	S		A	L
4	D		E	G	O		R	U		A	M	I
5	U	T		E	R		S	T	A	D	E	S
6	P	E	C		B	U			M	I	N	E
7	O	N		P	I	L	E	T		E		
8	R	O	T		E	M	M	A	N	U	E	L
9	T	R	I	E	R		O	L	E		P	
10				O	S		I	B	E	R	I	E
11	C	A	E	N		I	S	O		I		I
12	L	I	T			L		T	H	A	O	N

"Clin d'œil"

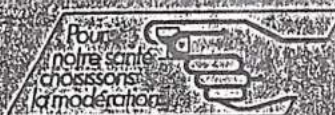


Le Père Noël à Basly : Pour les petits, mais aussi





1 verre, ça va. 3 verres... BONJOUR LES DÉGÂTS!



cfés **comité français d'éducation pour la santé**
9, rue newton - 75116 paris